

# 2023 Meilleurs Vœux

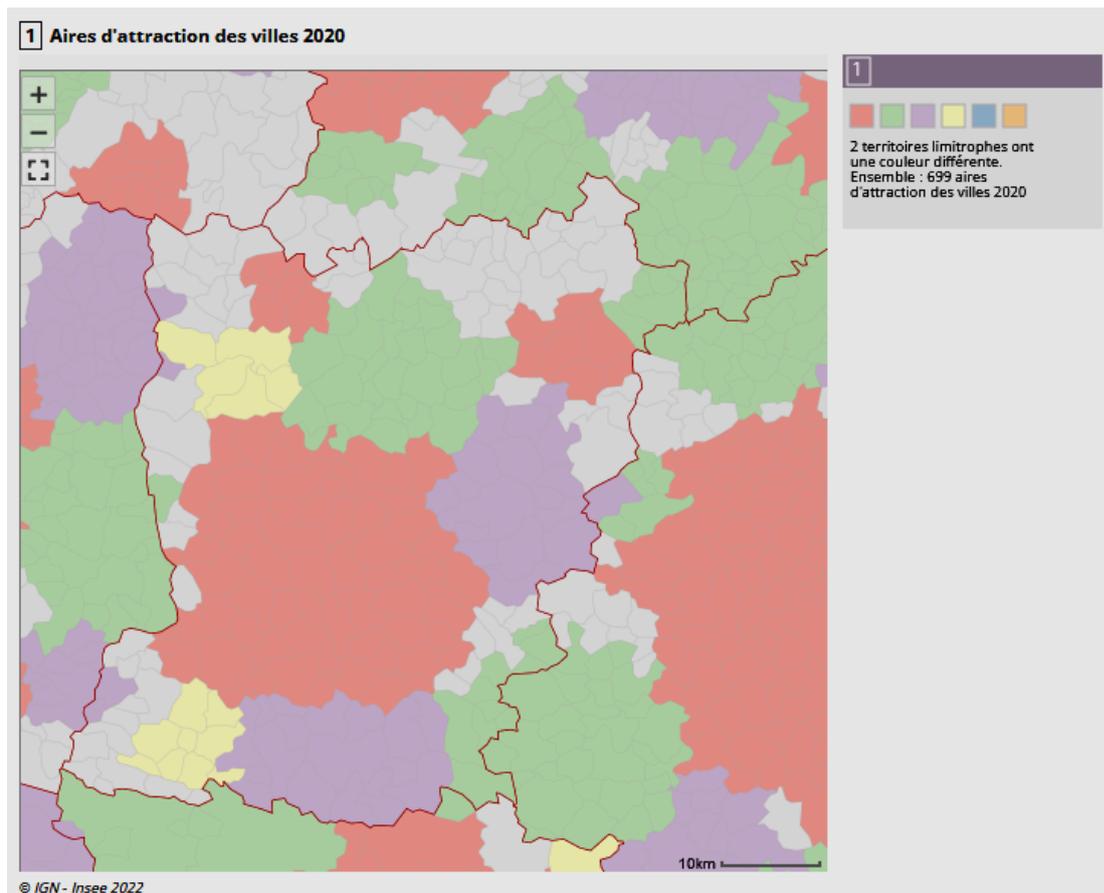


## Démographie

### Un nouveau concept auquel il convient de se familiariser Huit aires d'attraction des villes en Mayenne

Le nouveau zonage en aires d'attraction des villes (AAV) définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes avoisinantes à partir des déplacements domicile-travail. Ce zonage, construit en 2020, succède au zonage en aires urbaines de 2010.

En Mayenne, il y a huit AAV : celles de Laval (forte de 66 communes et de 144 213 habitants en 2017) ; Mayenne (27 communes et 35 308 habitants) ; Château-Gontier-sur-Mayenne (19 communes et 30 610 habitants) ; Évron (18 communes et 19 928 habitants) ; Ernée (5 communes et 10 310 habitants) ; Craon (9 communes et 8 718 habitants) ; Villaines-la-Juhel (8 communes et 5 712 habitants) et Gorrion (7 communes et 4 710 habitants).





## Sénatoriales : possibilité de faire campagne le jour même ?

**D**es élections auront lieu en Mayenne en septembre 2023 : les sénatoriales. Elles ne concernent que les « grands électeurs ». Le département est actuellement représenté au palais du Luxembourg par Guillaume Chevrollier (Les Républicains) et Élisabeth Doineau (Union Centriste).

Le 6 décembre 2022, les sénateurs ont approuvé une proposition de loi portant sur le déroulement de ces élections sénatoriales. Ses dispositions font l'unanimité. L'enjeu est maintenant qu'elles soient également validées par les dépu-

tés, assez rapidement, afin qu'elles soient applicables dès les prochaines élections.

Dans les départements à scrutin majoritaire comme en Mayenne, le premier tour a lieu le matin et le second, l'après-midi, entre 15 h 30 et 17 h 30. La proposition de loi vise à ce que les candidats qualifiés pour le second tour puissent faire campagne entre les deux tours, ce qui est interdit pour le moment. Une autre disposition vise à permettre au Sénat de proclamer les résultats au fil de l'eau, sans attendre obligatoirement 17 h 30.

## Plus ou moins de maires à démissionner ?

**D**ans son édition du 21 novembre 2022, *La Gazette* précise qu'en France, depuis 2020, quelque 960 maires ont quitté leurs fonctions, soit près de 3 % puisque l'on compte environ 35 000 communes <sup>(1)</sup>. Le nombre est en augmentation par rapport à la précédente mandature.

L'article pose diverses hypothèses pour expliquer le constat. On pense tout d'abord à un début de mandat compliqué du fait de la crise sanitaire (moindre impact des formations, en visio, et moins de contacts directs entre élus). En réalité, il y a probablement une grande diversité d'explications possibles : notamment les cumuls de mandats, avec l'obligation d'effectuer un choix, mais aussi la difficulté à concilier res-

ponsabilités communales et communautaires / activité professionnelle / vie familiale, les problèmes de santé, les décès, le ras-le-bol ou même les condamnations. Ces démissions ont au moins une conséquence positive : le rajeunissement des maires – « *plutôt bon signe pour le fonctionnement d'un régime démocratique* », selon le politiste David Guéranger.

Ludovic Rochette, président de l'Association des maires de la Côte-d'Or, remarque qu'il y a toujours quelqu'un pour reprendre la fonction. Finalement, il s'inquiète plus de la « *crise des vocations des conseillers municipaux* ». Difficile, parfois, de réunir une équipe complète, d'où toutes ces communes sans opposition, sans élus minoritaires.

### La pensée hebdomadaire

*« La pollution lumineuse est totalement réversible : si nous éteignons, la lumière disparaît et le ciel étoilé revient. Tous ensemble, nous devons agir pour une meilleure prise en compte de ce bien commun, limitant l'utilisation abusive de lumière artificielle émise par l'éclairage nocturne qu'il soit public ou privé, incluant les dispositifs publicitaires rétroéclairés et les projets de constellations de satellites artificiels lumineux. En effet, alors que quelques milliardaires de la Silicon Valley ont déjà commencé à déployer l'internet à très haut débit via des constellations de dizaines de milliers de satellites, nous appelons à sanctuariser le ciel étoilé et l'espace afin d'éviter que la voûte céleste ne devienne un nouveau "Far Web". Avec 56 000 satellites déjà prêts à zébrer le ciel étoilé rendant toute observation impossible et bien plus encore en préparation dans plusieurs autres pays, il y a urgence. »*

Collectif de scientifiques, de journalistes et de militants associatifs réclamant une sobriété de l'éclairage nocturne dans les agglomérations et demandant aux États et aux organisations internationales de reconnaître le ciel étoilé comme Patrimoine mondial de l'humanité, « En ville, moins d'une vingtaine d'étoiles sont visibles à l'œil nu », *Le Monde* des 17 et 18 octobre 2021.



(1) – Romain Gaspar et Alexandre Léchenet, « Qui sont ces maires qui démissionnent ? »